

[Texte]

income. What we need is a phase-in period. We originally suggested, if he earns 20 per cent in the first year from fishing he would qualify as a bona fide fisherman; the second year, 30 per cent; the next year 40 per cent—up to 50 per cent of his income from fishing over a phased-in period and then thereafter there would be a review period to see how the plan was working.

The question of entrance. Obviously, you have to have a provision for native Indian people who have an historic place. They would have to have some priority, and perhaps sons and daughters of fishermen—these kinds of things.

One of the things that we have suggested is a committee of fishermen who would sit down and more or less look at that situation and then determine those questions. It is a very difficult question, and now because the industry is in such a bad way we would have to perhaps go back and modify some of those rules slightly.

Mr. Tobin: Could I just have one more question?

The Chairman: No.

Mr. Nichol: Could I just make a comment on that. This question of the bona fide fisherman. What happens now in British Columbia as the economic pressure really starts to zero in on the fishermen? There is a danger such as happened in the lobster industry on the east coast that there will be absentee ownership, that the doctors and lawyers and those who can afford it will own the licences and the fishermen will simply be tenants. I think that is a development in the wrong way, it is the wrong direction to go. There is that danger. Right now a fishing vessel is probably the best tax haven that anybody can find. If the doctors do not get their way with medicare in British Columbia, they may all buy fishing vessels to save themselves the tax.

The Chairman: Mr. McCain.

Mr. McCain: Madam Chairman, to constrict the licence to the individual who presently owns it without qualification as to whom it might be passed would really make it very difficult for the son of a fisherman or even a so-called longtime partner in the fishing industry who may stay with a particular fisherman for years. When that man retires the younger man really has anticipated, and I think with some logic, that he should be a fisherman. The constraints that would be placed on this pose some very serious difficulties for a continuation of the industry as far as eastern Canada is concerned. One of the real problems is that the sons of fishermen in such places as Grand Manan, Campobello and Deer Island—really, I do not know how we are going to keep a fishery in place at all if there is not some change in the licensing structure. However that is east, that is not west.

[Traduction]

exemple, il leur fallait bien avoir d'autres sources de revenus. Ce qu'il faut que nous établissions, c'est une période où on mettrait progressivement en application le programme. Nous avons proposé à l'origine que le pêcheur qui, la première année, obtiendrait 20 p. 100 de ses revenus des opérations de pêche, serait considéré comme pêcheur de bonne foi; pour la deuxième année, ce serait 30 p. 100, et l'année suivante, 40 p. 100, jusqu'à en arriver à 50 p. 100 au cours de cette période. Puis, après, il y aurait une période qui permettrait d'étudier comment le plan est mis en application.

Quant à la question des nouveaux venus, il n'y a pas de doute qu'il faut donner une place aux autochtones, aux Indiens, qui, historiquement, se livraient aux activités de pêche. Les Indiens doivent donc avoir certaines priorités, et peut-être les fils et les filles des pêcheurs, etc.

Nous avons proposé qu'on établisse un comité de pêcheurs qui examinerait la situation et donnerait une réponse à ces questions. La difficulté, c'est peut-être qu'actuellement, ce secteur est en si mauvaise condition qu'il nous faudrait peut-être légèrement remanier les règles établies.

M. Tobin: Puis-je poser une dernière question?

La présidente: Non.

M. Nichol: Puis-je faire une remarque au sujet de cette question du pêcheur de bonne foi. En Colombie-Britannique, les pêcheurs commencent à ressentir des difficultés économiques. Et il y a danger qu'on obtienne là-bas la même situation qui s'est produite sur la côte est dans le cas de l'industrie du homard. C'est à dire qu'il y a des propriétaires qui sont absents: ce sont des médecins et des avocats, etc., qui peuvent se permettre d'acheter des permis, et les pêcheurs louent simplement ces permis. Je crois que c'est une mauvaise orientation, et pour l'instant, un bateau de pêche est probablement le meilleur refuge fiscal qui existe. Si les médecins ne réussissent pas à obtenir ce qu'ils veulent au point de vue assurance-maladie en Colombie-Britannique, il se peut qu'ils s'achètent tous des bateaux de pêche pour éviter la taxe.

La présidente: Monsieur McCain.

M. McCain: Madame le président, il me semble que si on restreint la propriété du permis à la personne qui en est actuellement propriétaire, sans apporter des réserves quant à la personne à qui on peut transférer ce permis, cela pourrait rendre la situation difficile pour le fils du pêcheur ou pour celui qu'on appelle un partenaire depuis longtemps dans ce secteur des pêches, c'est-à-dire un partenaire qui serait resté longtemps en association avec un pêcheur. Lorsque cette personne prend sa retraite, le fils peut penser, avec quelque raison, qu'il lui succédera. Mais si on établit ces restrictions, il pourrait se produire de sérieuses difficultés quant à la succession et à l'avenir de ce secteur des pêches dans l'Est du Canada. Si on ne modifie pas la structure de délivrance des permis de pêche, il va y avoir de graves problèmes pour les fils de pêcheurs dans des endroits tels que Grand Manan, Campobello et Deer Island. Mais il s'agit de l'Est, et non de l'Ouest.